REGLEMENT – Défi 2012

Article 1 – Calendrier

- Envoi du projet aux écoles : le 05 janvier 2012
- Recueil des candidatures : jusqu'au 10 février 2012
- Envoi du défi aux classes participantes : le 27 février 2012
- Participation au défi : à partir du 27 février 2012
- Date limite de réception des défis : le vendredi 6 avril 2012
- Résultats du défi et réponses : début juin 2012
- Remise des diplômes : juin 2012

Article 2 – Thème

Cette année le thème du défi est :

« *Les arts sous toutes ses formes dans chacune des 13 communes du Pays du Mont-Blanc* »

Article 3 – Inscriptions

Les inscriptions des classes se font à l'adresse suivante : Defi2012@edres74.net

Toute classe comprenant des élèves de cycle 3 peut participer. Plusieurs classes d'une même école peuvent s'inscrire au défi.
L'inscription implique l'utilisation d'une boîte aux lettres pédagogique de classe pour toute correspondance liée au défi. Chaque classe doit avoir sa propre adresse électronique :

- soit la classe en possède déjà une ;
- soit l'enseignant ouvre seul une boîte (comment ouvrir un BàL de classe : http://www.ienpassy.edres74.net/spip.php?article307) ou utlise celle d'un compte créé sur le serveur PingOO de son école ;
- soit l'organisateur du défi peut en ouvrir une spécifique auprès du CITIC.

Le niveau du défi devra être précisé lors de l'inscription. Il ne pourra être modifié après l'envoi du défi, sauf pour un passage au niveau inférieur.
Le défi ne sera mis en place que si au moins 5 classes y participent.
Voici tous les renseignements qui doivent être donnés lors de l'inscription :

- Le nom de l'école et la commune
- Le nombre d'élèves de la classe et dans chaque niveau
- Le nom de l'enseignant
- Le niveau du défi choisi (1, 2 ou 3) et son mode de transcription (1, 2 ou 3)
- L'adresse de la boîte aux lettres pédagogique ou la mention « je n'ai pas de boîte » afin que l'organisateur du défi puisse en créer une

Article 4 – Choix du défi

Une classe peut choisir un défi de niveau 1, 2 ou 3. Selon le niveau de la classe et le défi choisi, le nombre de points attribué par

question est différent (voir article 7 – Notation). Les 3 défis comprennent 13 questions plus 3 questions subsidiaires.
Les différences se font au niveau des aides apportées :

- Niveau 1 : l'adresse de la page du site où se trouve la réponse est proposée
- Niveau 2 : trois réponses à la question sont proposées
- Niveau 3 : trois mots clés (dont un piège) sont proposés pour effectuer la recherche

Article 5 – Recueil des réponses

Les réponses peuvent être retranscrites selon 3 modes :

- Mode 1 : écrites sur la feuille réponse du défi imprimable
- Mode 2 : saisies sur la feuille réponse du défi modifiable (+1 point par question, même si la réponse est fausse)
- Mode 3 : saisies sur la feuille réponse du défi modifiable avec les contraintes indiquées (+2 points par question si bonne mise en forme, même si la réponse est fausse)

Les réponses seront alors envoyées par voie électronique depuis la boîte aux lettres pédagogique de classe. Le questionnaire peut être retourné même si toutes les réponses n'ont pas été trouvées.
Les élèves pourront demander de l'aide par voie électronique aux autres classes participantes (liste donnée à chaque école) à condition de ne pas demander directement la réponse. L'organisateur du défi s'engage donc à communiquer à tous les participants, les classes engagées dans le défi avec leur adresse électronique.

Article 6 – Envoi des réponses

L'envoi des réponses ne peut se faire que par voie électronique :

- Soit en enregistrant le fichier réponse complété sur ordinateur
- Soit en scannant le défi complété manuscritement

Article 7 – Notation

Voici la notation qui sera utilisée pour le classement des défis. Chaque bonne réponse se verra attribuée un nombre de points défini selon le tableau ci-dessous :

Points attribués	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Majorité de CE2 dans la classe.	10 points	11 points	12 points
Majorité de CM1 dans la classe.	9 points	10 points	11 points
Majorité de CM2 dans la classe.	8 points	9 points	10 points
Questions subsidiaires (pour tous)	20 points chacune (3 questions subsidiaires)		

Selon le mode de retranscription des réponses, une bonification peut-être attribuée :

- si le mode 1 a été choisi, il n'y aura aucune bonification ;
- si le mode 2 a été choisi, chaque réponse saisie (juste ou fausse) se verra bonifiée d'un point ;
- si le mode 3 a été choisi, chaque réponse saisie (juste ou fausse) se verra bonifiée de deux points à condition que la consigne de retranscription ait été respectée.

Article 8 – Remise des prix

- La classe gagnante se verra attribuer la « souris d'or » et recevra un CD-Rom de Vinz et Lou.
- La deuxième classe se verra attribuer la « souris d'argent » et recevra un CD-Rom de Vinz et Lou.
- La troisième classe se verra attribuer, la « souris de bronze » et recevra un CD-Rom de Vinz et Lou.
- Les suivantes recevront un diplôme de participation

En cas d'égalité de points, c'est la date de réception du questionnaire qui permettra de départager les écoles.
Le palmarès sera mis en ligne courant juin sur le site de l'Inspection de l'Éducation Nationale de St Gervais / Pays du Mont-Blanc : http://www.ienpassy.edres74.net/

Article 9 – Documents nécessaires à la participation

Les documents d'aide sont à lire attentivement, à savoir :

- Le calendrier
- Le mode d'emploi du défi
- Le présent règlement

Le défi sera envoyé sous format numérique sur la boîte aux lettres pédagogique désignée.